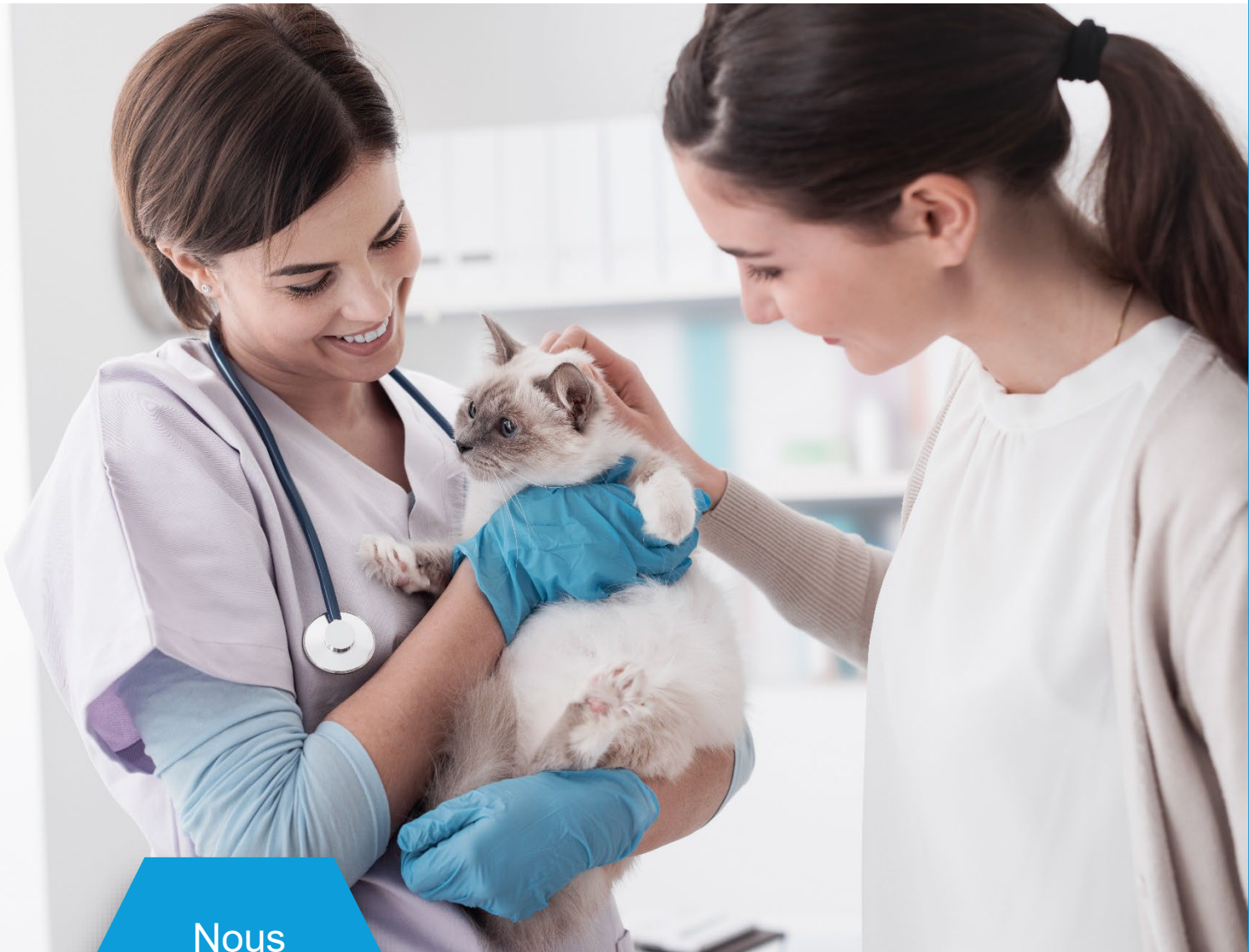


# Rapport de gestion 2022



Nous  
sommes à  
votre  
service.

PAT BVG

die **Ärzteversicherer**   
rundum\_sorglos\_versichert

# PAT-BVG: chiffres clés

28'784

Nombre  
d'assurés actifs  
31.12.2022

1.75%

Taux d'intérêt  
2022

-8.2%

Performance  
2022

32'982

Nombre de  
bénéficiaires  
31.12.2022

105.0%

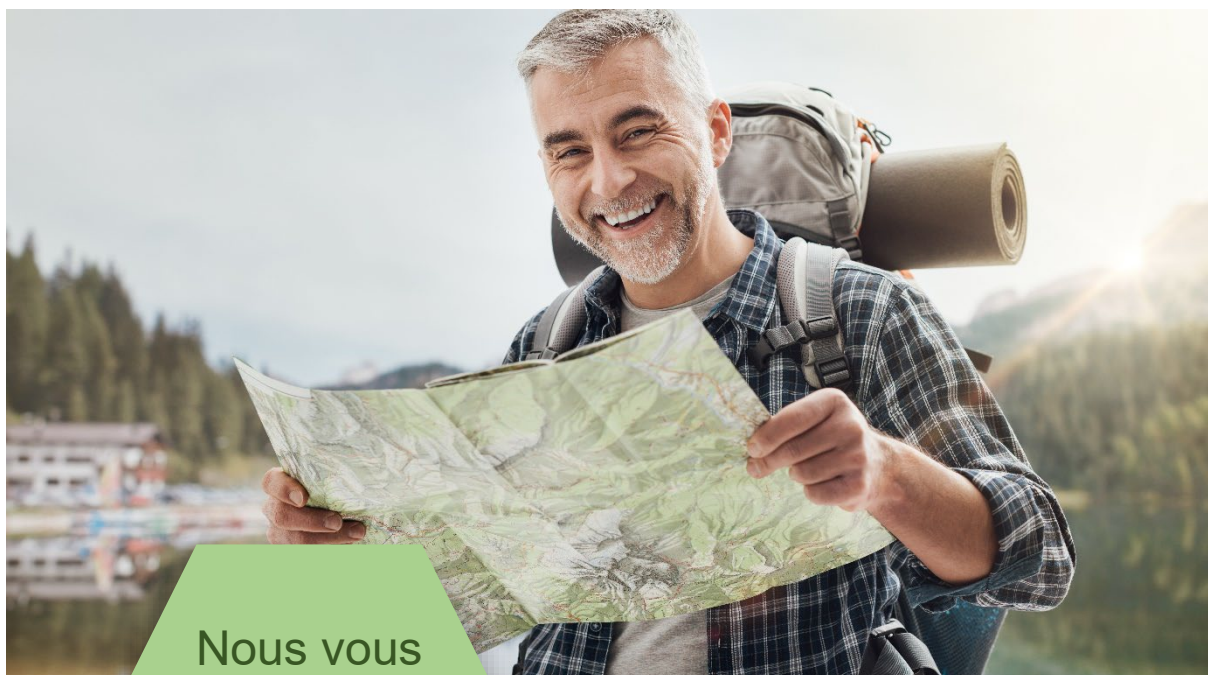
Taux de  
couverture  
31.12.2022

3.5%

Croissance du  
nombre d'assurés  
2022

# Sommaire

PAT-BVG: chiffres clés.....	2
Sommaire.....	3
Préambule.....	4
Comptes annuels.....	8
Compte d'exploitation.....	9
Annexe aux comptes annuels: .....	11
Annexe 1 – Présentation des placements de fortune par catégorie de placement.....	26
Annexe 2 – Limites par catégorie selon l’art. 55 de l’OPP 2.....	28
Approbation des comptes annuels 2022.....	29
Rapport de révision 2022 .....	31



Nous vous  
montrons  
la voie.

# Préambule

Chers assurés, chers partenaires, chers intermédiaires,

2022 aura été pour nous tous une année difficile, empreinte de grandes incertitudes. Malgré tout, la PAT-BVG peut se féliciter d'un exercice réussi. C'est avec grand plaisir que nous vous en dressons ici le tableau, à travers notre rétrospective de l'année 2022.

**Guerre en Ukraine, difficultés d'approvisionnement, inflation, crise énergétique: 2022 peut être qualifiée d'année de crise majeure à bien des égards.** À peine la crise sanitaire commençait-elle à s'essouffler sous nos latitudes que la Russie décida de déclarer la guerre à l'Ukraine, avec pour conséquence de graves tensions sur la scène géopolitique. Ce conflit a mis à mal et continue de mettre à mal l'Économie européenne en raison des difficultés d'approvisionnement et de la pénurie d'énergie qui en découlent. Avec les taux d'inflation élevés et la politique monétaire des banques centrales, les marchés financiers ont vécu une année entière sous pression.

La réforme AVS 21 a été tout juste acceptée par le peuple suisse lors du vote du 25 septembre 2022 et entrera en vigueur à compter du 1.1.2024. Cette réforme porte principalement sur l'élévation de l'âge de référence des femmes de 64 à 65 ans en quatre étapes. L'âge de référence sera alors relevé de 3 mois par an à compter du 1.1.2024. La question de la réforme du deuxième pilier est actuellement discutée au Parlement et sera probablement réglée cette année par le Conseil national et le Conseil des États. Cette réforme porte principalement sur la baisse du taux de conversion de 6.8% à 6.0% dans le domaine de la prévoyance obligatoire, sur le financement et le montant des mesures de compensation, sur la hauteur du seuil d'accès et sur le montant de coordination.

**Malgré cet environnement instable, la PAT-BVG est parvenue à atteindre ses objectifs stratégiques au cours de l'exercice 2022.** Après une longue phase de révision des taux de conversion, ces derniers s'élèvent à 5.25% (à 64 ans) / 5.40% (à 65 ans) depuis le 1.1.2022, sans aucune différenciation entre les hommes et les femmes. Grâce à ce paramètre, notre objectif à long terme consistant à garantir une égalité de traitement entre les personnes actives et les personnes retraitées est à bout touchant. L'année de placement 2022 s'est avérée très difficile pour la PAT-BVG comme pour toutes les institutions de prévoyance en Suisse. Le troisième cotisant qu'est le rendement s'est effondré en 2022, venant ternir le résultat d'exploitation. La situation financière s'est donc dégradée. Le montant des réserves de fluctuation de valeur s'élève désormais à près de 44% de leur valeur théorique. La PAT-BVG ne dispose donc pas d'une pleine capacité de risque, pour reprendre le jargon des spécialistes du secteur.

La croissance continue du nombre d'assurés est le fruit de nos longues années de collaboration étroite avec nos intermédiaires et centres de conseil dédiés aux médecins, et l'expression de la confiance que nos clients, nos assurés et les associations affiliées nous accordent.

**La continuité s'avère payante.** La PAT-BVG n'a cessé par le passé de souligner l'importance de la continuité dans ses actions et dans ses décisions. Et cette stratégie fait également pleinement ses preuves dans des temps incertains comme aujourd'hui. Grâce à sa robustesse structurelle, la PAT-BVG est également capable de faire face à un net recul de ses placements dans une année difficile comme celle de 2022. Par ailleurs, une politique de placement orientée sur le long terme et largement diversifiée, avec une concentration sur les risques adaptée à la structure des engagements de la PAT-BVG, ces dernières années,

a conduit à des résultats de placement supérieurs à la moyenne avec de faibles variations. En 2022 aussi, les indices des caisses de pension d'UBS, du CS et de Swissscanto ont pu être largement dépassés. Les revers sur les marchés financiers ont donc eu un impact négatif relativement modéré sur l'évolution du taux de couverture de la PAT-BVG (105.0% fin 2022) par comparaison avec la moyenne des caisses de pension suisses.

**Les marchés financiers se sont retrouvés en mauvaise posture en raison de l'environnement instable.** Les actions mondiales ont perdu entre -16% et -20% (marchés émergents) en CHF, tandis que les actions suisses ont reculé de -16.5% (valeurs à forte capitalisation) / -24% (Small Mid Caps). Les indices d'obligation les plus courants ont également essuyé des pertes comprises entre -12% (Suisse) et -16% (marchés émergents). Il en est de même pour les fonds immobiliers cotés et liquides, pour lesquels les surévaluations (agios) ont fortement reculé. Des corrections de cours d'environ -15% en moyenne ont alors été enregistrées. De manière générale, on peut affirmer que l'année 2022 n'a laissé quasi aucune trace côté placements illiquides par rapport aux placements liquides. Les investissements en private equity, en private debt et en infrastructure ont également pu atteindre des rendements légèrement positifs. Avec environ 50% de placements liquides et 50% de placements illiquides dans son portefeuille global, la PAT-BVG a enregistré un rendement négatif de -8.2% au niveau du portefeuille global. Par comparaison avec les pairs, ce résultat est, selon l'indice de comparaison, de 1.5% à 2.0% moins négatif que la moyenne de l'ensemble des caisses de pension suisses.

**La stratégie d'allocation des actifs a été révisée en 2022 en raison de l'évolution de la situation des taux d'intérêt.** Étant donné la capacité de risque structurelle et financière, aucune adaptation de la stratégie de placement n'a été effectuée. Malgré une hausse des attentes en matière de rendement nominal pour les placements à taux fixe, la PAT-BVG reste fidèle à son taux d'actifs réels élevé en raison du niveau d'inflation qui est supérieur aux intérêts. Le plan de mesures instauré en août 2021 dans l'éventualité de fortes corrections du marché d'actions a fait pour la première fois ses preuves au printemps 2022 et a pu être mis en œuvre avec succès.

**La durabilité évolue côté placements de fortune.** Au cours de l'exercice écoulé, de nouveaux progrès ont été réalisés en matière de durabilité dans le cadre des placements. La PAT-BVG investit dans des projets d'énergie renouvelable, comme par exemple des parcs solaires et éoliens, mais également dans la promotion des transports électriques (actuellement près de 600 millions CHF). Le taux d'infrastructure visé a pu être pleinement atteint en 2022. Étant donné les propriétés risque-rendement positives, cette classe d'actifs est actuellement nettement surpondérée.

En outre, la PAT-BVG a neutralisé l'empreinte carbone de la totalité de ses actions mondiales et prévoit de développer un projet de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> pour les immeubles détenus directement.

**Cet exercice 2022 difficile a néanmoins été un succès pour la PAT-BVG, étant donné les circonstances. Des objectifs stratégiques majeurs ont été réalisés.** Malgré un rendement de placement négatif élevé, la rémunération des avoirs de vieillesse des assurés actifs a pu être fixée à un taux d'intérêt attractif de 1.75% cette année-là. Notre objectif consistant à garantir une égalité de traitement entre les assurés actifs et les personnes retraitées n'a jamais été aussi proche. La croissance du nombre d'assurés a affiché (sans effet spécial) un taux très satisfaisant de 5%. Le rapport entre assurés actifs et personnes retraitées est de 9.4 pour 1, ce qui témoigne d'une grande stabilité. Les cotisations périodiques ont pu être augmentées de 336 millions CHF à 352 millions CHF (+4.8%).

Nous tenons à cette occasion à remercier tous nos collaborateurs de l'engagement inconditionnel, du professionnalisme et de l'enthousiasme dont ils font preuve dans le cadre de leurs missions quotidiennes. Par ailleurs, nous remercions nos assurés ainsi que les employeurs affiliés de leur fidélité et de la confiance qu'ils nous accordent. Nous tenons également à dire un grand merci à nos partenaires commerciaux pour leur collaboration constructive, de haute qualité.

PAT-BVG

Le conseil de fondation et la direction



Le travail peut  
être partagé,  
pas la  
responsabilité.

# Comptes annuels

<b>BILAN</b>	Indice Annexe	<b>31.12.2022</b> CHF	<b>31.12.2021</b> CHF
<b>ACTIFS</b>			
<b>Placements de fortune</b>	64	<b>8'381'395'303.10</b>	<b>8'974'645'044.72</b>
Liquidités		302'506'005.16	396'879'729.35
Créances		60'235'732.20	85'697'046.16
Obligations CHF		275'143'837.08	386'491'506.63
Obligations monnaies étrangères		878'588'892.00	1'124'590'977.59
Hypothèques	73	149'744'790.20	263'826'587.38
Immobilier direct suisse		864'786'312.74	810'400'868.61
Immobilier direct étranger		164'976'360.55	167'075'220.12
Immobilier indirect suisse		1'057'854'905.23	982'120'111.63
Immobilier indirect étranger		269'571'669.71	324'102'806.79
Actions et placements similaires suisses		803'954'908.34	1'024'059'680.75
Actions et placements similaires étrangers		1'675'744'871.94	1'899'470'353.89
Placements alternatifs	62	1'878'287'017.95	1'509'930'155.82
<b>Actifs de régularisation</b>	71	<b>38'793'175.53</b>	<b>347'686.14</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>8'420'188'478.63</b>	<b>8'974'992'730.86</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Engagements</b>		<b>119'398'631.03</b>	<b>102'772'753.39</b>
Prestations de libre passage et rentes		119'037'120.41	101'918'558.13
Autres dettes		361'510.62	854'195.26
<b>Passifs de régularisation</b>	72	<b>54'584'196.59</b>	<b>32'462'635.90</b>
<b>Réserve de cotisations d'employeur</b>	66	<b>15'990'139.89</b>	<b>13'235'838.95</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	5x	<b>7'834'584'719.58</b>	<b>7'669'880'642.13</b>
Capital de prévoyance des assurés actifs		5'774'009'148.67	5'574'540'669.83
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes		1'805'622'616.39	1'732'034'335.30
Provisions techniques		254'952'954.52	363'305'637.00
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	63	<b>395'630'791.54</b>	<b>882'036'273.84</b>
<b>Fonds libres</b>		<b>0.00</b>	<b>274'604'586.65</b>
Situation en début de période		274'604'586.65	0.00
Résultat de l'exercice		-274'604'586.65	274'604'586.65
<b>Total des passifs</b>		<b>8'420'188'478.63</b>	<b>8'974'992'730.86</b>



# Compte d'exploitation

## COMPTE D'EXPLOITATION

	Indice Annexe	2022 CHF	2021 CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>547'698'242.26</b>	<b>547'832'757.66</b>
Cotisations des salariés		169'124'905.35	161'620'569.80
Cotisations d'employeur		179'718'940.00	171'694'827.85
Prélèvement de la réserve de cotisations d'employeur pour financement des cotisations		-2'555'981.81	-2'938'363.70
Sommes de rachat		191'361'281.42	208'421'403.48
Apports dans la réserve de cotisations d'employeur		5'310'282.75	3'749'111.25
Subsides du fonds de garantie		4'738'814.55	4'468'413.98
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>441'630'021.56</b>	<b>411'929'892.00</b>
Apports de libre passage		429'105'261.72	396'075'418.48
Remboursement de versements anticipés EPL / divorce		12'524'759.84	15'854'473.52
<b>Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>989'328'263.82</b>	<b>959'762'649.66</b>
<b>Prestations règlementaires</b>		<b>-355'636'178.20</b>	<b>-253'780'664.82</b>
Rentes de vieillesse		-100'924'714.00	-94'843'444.00
Rentes de survivants		-5'600'664.00	-4'906'060.00
Rentes d'invalidité		-4'482'058.55	-4'673'210.30
Prestations en capital à la retraite		-240'364'890.45	-146'573'249.27
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-4'263'851.20	-2'784'701.25
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-485'703'069.59</b>	<b>-462'144'990.71</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-466'874'470.39	-444'989'614.13
Versements anticipés EPL / divorce		-18'828'599.20	-15'249'423.58
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective		0.00	-1'905'953.00
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-841'339'247.79</b>	<b>-715'925'655.53</b>
<b>Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations</b>		<b>-167'458'509.99</b>	<b>-515'088'307.09</b>
Variation du capital de prévoyance des assurés actifs		-105'085'634.29	-179'634'019.44
Variation du capital de prévoyance des bénéficiaires de rente		-73'588'281.09	-31'320'956.35
Variation des provisions techniques		108'352'682.48	-56'801'984.55
Rémunération du capital épargne		-94'382'976.15	-245'703'804.20
Variation des réserves de cotisations		-2'754'300.94	-1'627'542.55
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-1'528'076.81</b>	<b>-1'447'456.65</b>
Primes d'assurance			
Prime de risque		-140'458.81	-136'510.75
Prime pour frais de gestion		-32'590.40	-33'963.85
Cotisations au fonds de garantie		-1'355'027.60	-1'276'982.05
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-20'997'570.77</b>	<b>-272'698'769.61</b>

	Indice Annexe	2022 CHF	2021 CHF
<b>Résultat net des placements de fortune</b>	65	<b>731'617'854.86</b>	<b>784'274'992.45</b>
Produit des liquidités, créances, dépôts à terme, futures		-39'487'113.59	-35'372'803.67
Produit des obligations, hypothèques		-202'175'292.16	9'364'023.22
Produit de l'immobilier direct		32'636'956.28	30'123'947.42
Produit de l'immobilier indirect		-3'816'012.03	83'449'235.34
Produit des actions / placements alternatifs		-448'573'428.14	745'168'215.93
Réévaluations		5'342'392.79	17'302'541.39
Charges administratives de l'immobilier direct	651	-4'105'629.29	-4'008'610.01
Charges administratives des placements de fortune	652	-72'322'880.51	-63'851'640.68
Rétrocessions obtenues	652	1'919'621.47	2'710'279.81
Intérêts sur comptes bancaires / comptes courants		-63'217.28	-43'235.76
Intérêts sur prestations de sortie		-973'252.40	-566'960.54
<b>Autres produits</b>		<b>52'908.06</b>	<b>45'470.24</b>
Produit de prestations fournies		29'872.40	44'783.24
Autres produits		23'035.66	687.00
<b>Autres frais</b>		<b>-62'544.04</b>	<b>-27'300.50</b>
<b>Frais d'administration</b>		<b>-8'385'007.34</b>	<b>-7'787'388.20</b>
Frais d'administration générale	74	-5'119'660.24	-4'762'062.75
Frais de marketing et publicité		-89'046.20	-56'941.25
Frais de courtage		-3'049'839.60	-2'841'513.25
Organe de révision / expert en prévoyance professionnelle		-91'181.00	-96'876.25
Coûts de l'autorité de surveillance		-35'280.30	-29'994.70
<b>Résultat avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>-761'010'068.95</b>	<b>503'807'004.38</b>
<b>Variation de la réserve de fluctuation de valeur</b>	63	<b>486'405'482.30</b>	<b>-229'202'417.73</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>-274'604'586.65</b>	<b>274'604'586.65</b>

# Annexe aux comptes annuels:

## 1 Bases

### 11 Forme juridique et but

La Fondation de prévoyance pour le personnel des médecins et vétérinaires PAT-BVG est une fondation au sens des articles 80 ss du Code civil, dont le siège est situé à Berne. Elle a été fondée le 5 décembre 1984 par la Fédération des médecins suisses FMH, la Société des Vétérinaires Suisses SVS et l'Association suisse des assistantes médicales ASAM. La fondation a pour but de protéger les employés et les indépendants qui lui sont affiliés ainsi que leurs survivants contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

### 12 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est inscrite sous le numéro BE.0829 dans le registre de la prévoyance professionnelle. La fondation est affiliée à l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) et au Fonds de garantie.

### 13 Acte de fondation et règlements

Acte constitutif	du 05.12.1984, actualisé le 10.08.1990 et le 28.8.2002
Règlement de prévoyance	du 18.11.2021, en vigueur depuis le 01.01.2022
Règlement d'organisation	du 18.11.2021, en vigueur depuis le 01.07.2021; révisé le 27.08.2022, avec entrée en vigueur de la nouvelle version en date du 01.09.2022
Règlement de placement	du 18.11.2021, en vigueur depuis le 18.11.2021; révisé le 17.11.2022, avec entrée en vigueur de la nouvelle version en date du 17.11.2022
Règlement de liquidation partielle	du 23.05.2019, en vigueur depuis le 01.01.2019
Règlement sur les provisions ASIP-Charta (Corporate Governance)	du 17.11.2022, en vigueur depuis le 31.12.2022 d'octobre 2011

Les règles de conduite et les obligations de divulgation sont applicables à toutes les personnes en charge de la direction, de l'administration et de la gestion de fortune. Les personnes concernées doivent confirmer chaque année par écrit qu'elles ont respecté les dispositions des art. 48f-48l OPP2 et les règles de la charte ASIP.

### 14 Organe suprême, direction et droit de signature

Toutes les personnes mentionnées ci-dessous sont autorisées à signer collectivement à deux.

Représentants des employeurs			Fonction
Simon Graf	Médecin	Rehetobel	Président
René Boess	Chiropraticien SCG ECU	Erlinsbach	
Blaise Voumard	Vétérinaire	St. Blaise	
Sven Bradke	Dr. rer. publ. HSG	Rorschacherberg	
Ralf Novacek	Directeur financier FMH	Berne	

<b>Représentants des salariés</b>			<b>Fonction</b>
Pascal Friedli	Commercial	Bons en chablais F	
Melanie Herger	Directrice RH	Horgen	jusqu'au 31.07.22
Marlies Clement	Directrice administrative	Herisau	à partir du 01.08.22
Alexandra Beuret-Iselin	Administration cabinet dentaire	Porrentruy	
Adrian Brünisholz	Responsable des finances	Hasle b. Burgdorf	
Ruth Ehbets Müller	Dir. opér. cabinet de groupe	Küblis	Vice-présidente
<b>Rapport de direction</b>			
René Boess	Chiropraticien SCG ECU	Erlinsbach	Président
Ruth Ehbets Müller	Dir. opér. cabinet de groupe	Küblis	
Simon Graf	Médecin	Rehetobel	
Adrian Brünisholz	Responsable des finances	Hasle b. Burgdorf	
<b>Commission des placements</b>			
Adrian Brünisholz	Responsable des finances	Hasle b. B.	Président
Sven Bradke	Dr. rer. publ. HSG	Rorschacherberg	
Alexandra Beuret-Iselin	Administration cabinet dentaire	Porrentruy	
René Boess	Chiropraticien SCG ECU	Erlinsbach	
<b>Commission immobilière</b>			
Blaise Voumard	Vétérinaire	St. Blaise	Président
Ruth Ehbets Müller	Dir. opér. cabinet de groupe	Küblis	
Ralf Novacek	Directeur financier FMH	Berne	
<b>Délégué pour les règlements</b>			
Simon Graf	Médecin	Rehetobel	Président

Pour le nouveau mandat allant du 1.1.2022 au 31.12.2025, les élections de renouvellement des représentant(e)s des salariés au conseil de fondation ont eu lieu au cours de l'année 2021. En raison de la limitation de la durée des mandats, Silvia Ammann et André Frischknecht ont quitté le conseil de fondation au 31.12.2021. Outre les représentant(e)s des employés actuel(le)s Ruth Ehbets Müller, Alexandra Beuret-Iselin et Adrian Brünisholz, Melanie Herger, directrice des ressources humaines de Ärztezentren Deutschschweiz AG, ainsi que Pascal Friedli, conseiller financier chez Mediserv SA, ont été élus au conseil de fondation.

Ralf Novacek a été élu représentant des employeurs par la FMH au sein du conseil de fondation et a pris ses fonctions de membre du conseil de fondation lors de la réunion constitutive du 13.01.2022.

Lors de la réunion constitutive du conseil de fondation, Ruth Ehbets Müller a été élue vice-présidente en tant que représentante des salariés, à la place de Simon Graf (représentant des employeurs). Cela s'est avéré nécessaire du fait que le nouveau président (à partir du 1.1.2022) élu par le conseil de fondation lors de sa réunion du 18.11.2021 est René Boess, représentant des employeurs.

À la suite de sa séparation d'avec son employeur et donc de son départ consécutif du cercle des assurés, Melanie Herger s'est retirée du conseil de fondation au 31.07.2022. Le membre suppléant élu, Madame Marlies Clement, a pris sa succession au conseil de fondation au 01.08.2022 en tant que représentante des salariés.

<b>Direction</b>	<b>Fonction</b>
Adrian Brupbacher	Directeur
Andreas Frei	Responsable de la prévoyance
Jürg Rauber	Resp. placements de fortune
Urs Künzi	Responsable d'immeuble

## 15 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Allvisa AG, Zürich; partenaire contractuelle René Zehnder; expert responsable
Organe de révision	T+R AG, Gümliigen
Consultant en investissements	Ortec Finance, Pfäffikon SZ
Contrôleur des investissements	Mercer AG, Zürich
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, Berne

## 16 Employeurs et indépendants affiliés

	31.12.2022	31.12.2021
Nombre d'employeurs affiliés	6'189	6'190
Assurance volontaire continuée	24	14
Nombre d'indépendants	5'535	5'157
Nombre total d'affiliés	11'748	11'361
<b>Variation d'effectif</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Entrées	1'000	773
Sorties	-613	-515
Total	387	258

27 contrats d'affiliation avec des indépendants et 27 contrats d'affiliation avec des employeurs ont été résiliés fin 2022. 403 employeurs et 597 indépendants ont rejoint notre fondation en 2022.

Au 31.12.2022, les conditions de la liquidation partielle n'étaient pas réunies conformément aux dispositions du règlement de liquidation partielle. Par conséquent, à cette date de référence, aucune liquidation partielle n'a été exécutée.

## 2 Membres actifs et rentiers

### 21 Assurés actifs

	31.12.2022	31.12.2021
Hommes	6'097	5'924
Femmes	22'687	21'891
Total des assurés actifs	28'784	27'815
<b>Variation d'effectif</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Entrées	8'229	7'376
Sorties	-6'805	-5'638
Départs à la retraite	-455	-398
Total	969	1'340

La croissance nette de 969 assurés (année précédente: 1'340) se compose de 612 personnes employées et 357 indépendants.

## 22 Bénéficiaires de rentes

	31.12.2022	31.12.2021
Bénéficiaires de rentes de vieillesse	3'065	2'860
Bénéficiaires de rentes d'invalidité	252	238
Veuves et veufs	208	185
Bénéficiaires de rentes en raison d'un divorce (vieillesse)	3	3
<b>Total</b>	<b>3'528</b>	<b>3'286</b>
Rentes pour enfant d'invalidité	87	84
Rentes d'orphelin	75	65
Rentes pour enfant de retraité	118	110
<b>Nombre de rentes, y compris rentes pour enfant</b>	<b>3'808</b>	<b>3'545</b>
<b>Variation d'effectif</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Entrées	371	406
Sorties	-108	-120
Total	263	286

Le nombre de bénéficiaires de rentes de vieillesse a connu une progression nette de 205 personnes (année précédente: 246). En 2022, il a été versé 240.4 millions CHF (année précédente: 146.6 millions CHF) de prestations en capital pour les départs à la retraite. Les coûts des cas d'invalidité et de décès ont été couverts par les cotisations de risque.

## 3 Mode de réalisation de l'objectif

### 31 Explication du plan de prévoyance

Les plans de prévoyance présentent une structure modulaire. Les modules pour la définition du salaire assuré, l'épargne vieillesse et la prévoyance risque peuvent être combinés sur mesure et en fonction des besoins. Le processus d'épargne peut débuter au choix à partir de l'âge de 18 ans, de 20 ans ou de 25 ans.

### 32 Financement, méthode de financement

Le financement s'effectue sur la base du principe de primauté des cotisations. Les cotisations d'épargne et de risque ainsi que les frais administratifs sont indiqués séparément dans les certificats d'assurance.

### 33 Informations complémentaires concernant l'activité de prévoyance

Un contrat de collaboration a été conclu avec la caisse de compensation medisuisse à Saint-Gall (caisse de compensation d'association de 1<sup>er</sup> pilier). Ce contrat a été révisé pour la dernière fois en date du 1.1.2018 et a été signé en date du 16.08.2018. La comptabilité financière a été confiée à la société Profitass AG, établie dans la commune de Aeschi.

Le portail des assurés a été développé et lancé au mois de novembre 2022.

Des adaptations des prestations d'invalidité et de celles pour survivants selon la LPP ont été recensées au 1.1.2022. Le taux d'ajustement était de 0.3% pour les rentes versées depuis 2018 et de 0.1% pour les rentes ayant été versées pour la première fois en 2012. Par ailleurs, aucun ajustement facultatif des rentes n'a été enregistré. En date du 17 novembre 2022, le conseil de fondation a décidé à l'unanimité de n'entreprendre aucun ajustement des rentes pour 2023, la PAT-BVG ne disposant pas d'une pleine capacité de risque et affichant un déficit de réserve.

## **4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, cohérence**

### **41 Attestation portant sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26**

Que ce soit sur le plan de la présentation ou de l'évaluation, les comptes annuels sont conformes à la directive n° 26 édictée par la Commission pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC), et véhiculent une image de l'état de fortune, de la situation financière et de l'état des revenus qui est fidèle à la réalité (true & fair view).

### **42 Principes de comptabilité et d'évaluation**

Les principes de comptabilité et d'évaluation sont conformes aux prescriptions des articles 47, 48 et 48a de l'OPP 2 ainsi que de la norme Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs comptabilisées sont les valeurs actuelles ou réelles à la date de clôture des comptes:

- conversion monétaire: cours à la date du bilan;
- liquidités, créances, engagements: valeur nominale;
- titres (y compris fonds et fondations de placement, obligations): valeur boursière, valeurs à rémunération fixe avec intérêts courus;
- immeubles en propriété directe: méthode DCF; les taux de capitalisation appliqués se situent en moyenne à 3.10%;
- valeurs actuarielles: calcul par l'expert en prévoyance;
- objectif de la réserve de fluctuation de valeur: calcul selon les principes de l'économie financière sur la base de la value at risk.

### **43 Modification des principes d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des comptes**

Aucune modification des principes d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des comptes n'a été entreprise au cours de l'année sous revue. La présentation des comptes a été effectuée conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26.

## **5 Risques actuariels / couverture des risques / taux de couverture**

### **51 Type de couverture des risques, réassurances**

La couverture des risques s'effectue par le biais de la fondation. Une assurance «excess of loss» a été contractée auprès de la compagnie Schweizerische Mobiliar Lebensversicherungs-Gesellschaft AG. Tous les risques individuels, dont les prestations

en cas d'invalidité dépassent un montant de risque capitalisé de 3 millions CHF, sont réassurés.

## 52 Évolution et rendement des fonds d'épargne en primauté de cotisation

	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
État des fonds d'épargne au 1.1.	5'574'540'669.83	5'149'202'847.24
Cotisations d'épargne	315'771'777.80	302'149'873.50
Rachats	191'361'281.42	208'421'403.48
Apports de libre passage	429'105'261.72	396'075'418.48
Versements retraités anticipés EPL	4'177'838.10	3'836'372.50
Versements divorce	8'346'921.74	12'018'101.02
Sorties / perte sur mutations	-466'874'470.39	-444'989'614.13
Capital versé pour départs à la retraite	-240'364'890.45	-146'573'249.27
Capital versé pour cas de décès / d'invalidité	-4'263'851.20	-2'784'701.25
Retraits anticipés ELP	-9'773'269.67	-7'186'207.26
Retraits anticipés divorce	-9'055'329.53	-8'063'216.32
Conversion du capital d'épargne en capital de couverture des rentes	-113'345'735.35	-133'270'162.36
Rémunération du capital d'épargne	94'382'944.65	245'703'804.20
<b>Total du capital de prévoyance des assurés actifs</b>	<b>5'774'009'148.67</b>	<b>5'574'540'669.83</b>

Le capital de prévoyance des assurés actifs a augmenté de 199.5 millions CHF (année précédente: 425.3 millions CHF). Les fonds d'épargne ont été rémunérés à 1.75% en 2022 (année précédente: 5.0%) (taux d'intérêt minimal LPP: 1.0%).

## 53 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
<b>Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin)</b>	<b>1'406'801'713</b>	<b>1'333'475'244</b>
Taux d'intérêt minimal LPP, fixé par le Conseil fédéral	1.00%	1.00%

## 54 Évolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rente

	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
État du capital de couverture au 1.1.	1'732'034'335.30	1'700'713'378.95
Variation de valeur résultant de l'adaptation des bases de calcul	0.00	-59'346'436.00
Adaptation au nouveau calcul au 31.12.	73'588'281.09	90'667'392.35
<b>Total du capital de prévoyance des bénéficiaires de rente</b>	<b>1'805'622'616.39</b>	<b>1'732'034'335.30</b>



## 55 Résultat de la dernière expertise actuarielle

L'expert en prévoyance dresse chaque année une expertise actuarielle. Cette expertise permet de garantir que le besoin actuariel en cotisations de risque ainsi que les réserves et provisions à constituer peuvent être adaptés chaque année à la situation de la fondation. L'expert en prévoyance confirme dans son rapport pour l'année 2022 que les dispositions réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales et que la caisse de pension offre une sécurité suffisante selon l'article 52e, alinéa 1, point a de la LPP, pour honorer ses obligations de prévoyance. Par ailleurs, ce rapport révèle également que la provision constituée pour des cas de risques associés aux primes de risque offre une couverture suffisante et respecte en conséquence les exigences légales visées à l'article 43 de l'OPP 2. La sinistralité s'avère toujours très favorable.

## 56 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles pertinentes

Les capitaux de couverture des bénéficiaires de rente ont été calculés en utilisant les principes LPP 2020 / 1.75%, sur la base des tables générationnelles (année précédente: LPP 2020 / 1.75%).

Une provision «Longévité des actifs» a été constituée afin de couvrir les écarts entre les taux de conversion réglementaires et les taux de conversion corrects d'un point de vue actuariel. La provision constituée en cas de nouvelle baisse du taux d'intérêt technique de 1.75% à 1.5% a été dissoute au 31.12.2022, en raison d'un revirement de tendance avec le retour à des taux d'intérêts positifs. Le conseil de fondation a adopté cette décision lors de sa réunion des 26/27.8.2022.

La provision pour la compensation des taux d'intérêt sert à l'égalité de traitement entre les assurés actifs et les bénéficiaires de rente. En 2022, les fonds d'épargne des assurés ont été rémunérés à 1.75% conformément à la décision du conseil de fondation datant du 17.12.2022, soit 0.75% au-dessus du taux d'intérêt minimal LPP.

<b>Composition des provisions techniques</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
	CHF	CHF
Longévité des actifs	199'952'954.52	186'075'091.00
Bases techniques	0.00	79'230'546.00
Compensation des intérêts	55'000'000.00	98'000'000.00
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>254'952'954.52</b>	<b>363'305'637.00</b>

	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
	CHF	CHF
État des capitaux de prévoyance et provisions techniques au 1.1.	7'669'880'642.13	7'156'419'878.64
Variations de valeur dans l'exercice en cours	-108'352'682.48	-104'850'385.00
Adaptation au nouveau calcul au 31.12.	273'056'759.93	618'311'148.49
<b>Total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques</b>	<b>7'834'584'719.58</b>	<b>7'669'880'642.13</b>

## 57 Taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP 2

	31.12.2022	31.12.2021
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	7'834'584'719.58	7'669'880'642.13
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	7'834'584'719.58	7'669'880'642.13
Réserve de fluctuation de valeur	395'630'791.54	882'036'273.84
Capital de fondation, fonds libres	0.00	274'604'586.65
Fonds disponibles pour couvrir les engagements réglementaires	8'230'215'511.12	8'826'521'502.62
<b>Taux de couverture</b> (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	<b>105.0%</b>	<b>115.1%</b>

Le taux de couverture s'élève à 105.0% (année précédente: 115.1%). La réserve de fluctuation de valeur a diminué à raison de CHF 486.4 millions (année précédente: augmentation de CHF 229.2 millions). La réserve de fluctuation de valeur atteint donc 45.9% de sa valeur théorique (11.0%), et aucun fonds libre ne peut être présenté.

## 6 Explication du placement de fortune et du résultat net du placement de fortune

### 61 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Conformément aux dispositions de la LPP, la fortune doit être placée de sorte à garantir la sécurité, un résultat suffisant, une répartition raisonnable des risques (diversification) ainsi que la couverture du besoin en liquidités. Dans ce cadre, il convient de tenir raisonnablement compte de la capacité de risque. En tant qu'organe suprême, le conseil de fondation est responsable de l'allocation des actifs, qu'il doit lui-même déterminer. En vertu de l'article 49a, alinéa 1 de l'OPP 2, le conseil de fondation a chargé la commission de placement de cette tâche, et la commission immobilière, des placements relatifs aux biens immobiliers détenus directement; ces commissions s'en acquittent en collaboration avec la direction, conformément aux règlements de placement et d'organisation.

Pour fixer l'allocation d'actifs et procéder au choix des véhicules de placement et des mandats de placement, le conseil de fondation et la commission de placement se basent sur des études et des recommandations écrites. La gestion de fortune des catégories de placement «actif», «valeurs à revenu fixe», «placements alternatifs» et «immobilier indirect» est mise en œuvre au moyen de placements collectifs ou de mandats de gestion de fortune. La comptabilisation des titres est effectuée par Credit Suisse à titre de Global Custodian.

Gérant de fortune	Surveillance
AFIAA (by Avadis)	FINMA
Acrevis Bank AG	FINMA
Ardian (mandat mis en œuvre avec des placements collectifs)	AMS (France)
Assenagon	BaFin (Allemagne)
BCV	FINMA

BCBE	FINMA
BMO LGM	FCA (UK)
Capital Dynamics (mandat mis en œuvre avec des placements collectifs)	FCA (UK)
Credit Suisse	FINMA
La Fondation de placement DAI	CHS PP (fondation de placement)
Energy Infrastrucure Partners	FINMA / CHS PP (fondation de placement)
Ethos	FINMA
Finreon	FINMA
Fisch Asset Management AG	FINMA
Fondation Hypotheka	CHS PP (fondation de placement)
GAM	FINMA
Goldman Sachs	FINMA / FCA (UK)
IFS / Daneo	FINMA / FMA (Liechtenstein)
J. Safra Sarasin	FINMA
LGT	CBI (Irlande)
Mesirow	SEC (USA) / FCA (UK)
Millenium	SEC (USA) / FCA (UK)
Morgan Stanley	FCA (UK)
OLZ	FINMA
Partners Group	FINMA / GFSC (Guernesey)
Pensimo / Testina	CHS PP (fondation de placement)
Picard Angst AG	FINMA
Reichmuth & Co.	FINMA
Schroder (Schweiz) AG	FINMA
St. Galler KB	FINMA
Seraina Investment Foundation	CHS PP (fondation de placement)
Swiss Life AST	CHS PP (fondation de placement)
Swiss Capital / Stepstone	FINMA / CHS PP (fondation de placement)
Tavis	FINMA / CSSF (Luxembourg)
UBP / SEB	FINMA / FSA
UBS	FINMA
von Braun Schreiber	BaFin (Allemagne)
Vontobel	FINMA
1291 Die Schweizer Anlagestiftung	CHS PP (fondation de placement)

Les nouvelles constructions et les rénovations d'immeubles détenus directement sont suivies et supervisées par le département interne Biens immobiliers ainsi que des spécialistes de la construction mandatés. La gestion administrative des biens immobiliers détenus directement est assurée par la société as immobilier ag, établie à Mühleberg. Les gestions techniques sont assurées par diverses gérances sur place. La surveillance globale est assurée par le département Biens immobiliers.

Le rapport sur l'exercice des droits de vote des actionnaires en 2022, selon la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité LPP (art. 71b et 86b), a été publié sur le site Web et peut être consulté sur [www.pat-bvg.ch](http://www.pat-bvg.ch).

## 62 Extension des possibilités de placement selon l'article 50, alinéa 4 de l'OPP 2

Les placements, selon l'article 50, alinéa 4 de l'OPP 2, s'élèvent à un montant de 121.2 millions CHF et sont investis en or (placements alternatifs) en vertu de la stratégie. Les placements non traditionnels comme l'or entrent peu en corrélation avec les formes de placement traditionnelles et représentent donc un instrument approprié à des fins de diversification et donc de réduction du risque. Conformément à l'article 50, alinéa 3 de l'OPP 2, la sécurité et la répartition des risques sont à tout moment garanties avec l'extension.

## 63 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
État de la réserve de fluctuation de valeur au 1.1.	882'036'273.84	652'833'856.11
Attribution au débit du compte d'exploitation	0.00	229'202'417.73
Versement en faveur du compte d'exploitation	-486'405'482.30	0.00
<b>Réserve de fluctuation de valeur selon bilan</b>	<b>395'630'791.54</b>	<b>882'036'273.84</b>
<b>Objectif de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>861'804'319.15</b>	<b>882'036'273.84</b>
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	-466'173'527.61	0.00

Les réserves de fluctuation de valeur servent à compenser les pertes en matière de placements de fortune. Leur montant est calculé chaque année par le contrôleur des investissements sur la base de la Value at Risk (VaR). La valeur cible est de 11.0% du capital de prévoyance (année précédente: 11.5%).

## 64 Présentation des placements de fortune par catégorie de placement

Voir présentation séparée en annexe 1.

### 641 Engagements – État au 31.12.2022

		Montant convenu	Montant ouvert
<b>Placements alternatifs à l'étranger</b>	CHF	175'000'000.00	101'296'175.45
<b>Private Equity</b>	EUR	653'361'751.11	325'505'678.47
	GBR	3'500'000.00	385'000.00
	SEK	92'000'000.00	21'688'906.62
	USD	427'062'899.67	142'931'900.06

Les placements de nature de private equity comportent typiquement des engagements de capitaux fixes (Commitments). En cas d'investissement effectif, des appels de capitaux partiels sont effectués jusqu'à ce que l'engagement de capital maximal soit épuisé. Les engagements de capitaux convenus par contrat sont couverts à tout moment par les liquidités disponibles ou pouvant être obtenues sans difficulté.

#### 642 Instruments financiers dérivés (ouverts) courants

Opérations à terme sur devises EUR, USD, GBP, JPY	Val. marc. date de référence en KCHF	Volume contrat en KCHF	Engagement augmentation en KCHF	Engagement réduction en KCHF
- valeur de remplacement positive	4'794	862'483	109'377	753'106
- valeur de remplacement négative	-51'140	1'238'009	44'326	1'193'683
<b>Total des opérations</b>	<b>-46'346</b>	<b>2'100'492</b>	<b>153'703</b>	<b>1'946'789</b>
<b>Total au 31.12.2022</b>	<b>-46'346</b>	<b>2'100'492</b>	<b>153'703</b>	<b>1'946'789</b>

Les opérations à terme sur devises en cours sont des opérations de couverture au sens de l'art. 56a de l'OPP 2. En cas de ventes à terme, les montants en devises qui devront être livrés le cas échéant sont entièrement disponibles (pas de ventes à découvert).

### 65 Explication du résultat net de la fortune investie

#### 651 Charges administratives des biens immobiliers détenus directement

	<b>31.12.2022</b> CHF	<b>31.12.2021</b> CHF
Honoraires des conseillers en immobilier / frais internes	2'533'349.56	2'477'032.70
Honoraires des gérances immobilières	1'572'279.73	1'530'500.31
Frais généraux / frais achats et ventes	0.00	1'077.00
<b>Total des charges administratives des biens immobiliers détenus directement</b>	<b>4'105'629.29</b>	<b>4'008'610.01</b>

Les frais généraux sont indiqués conformément à la directive de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP). Ils incluent tous les frais encourus en interne et en externe, qui peuvent être attribués aux biens immobiliers détenus directement. Alors que pour les biens immobiliers en Suisse, les coûts liés au projet sont activés, pour les biens immobiliers à l'étranger, ceux-ci sont pris en compte à titre de charges dans le compte d'exploitation. Les coûts pour les achats et les ventes ont été capitalisés directement dans le projet.

#### 652 Charges administratives des placements de fortune

	<b>31.12.2022</b> CHF	<b>31.12.2021</b> CHF
Commissions de gestion et frais bancaires / véhicules de placement	10'503'342.41	11'148'595.03
Coûts Global Custody / comptabilité des titres	247'451.52	282'351.71
Droit de timbre de négociation de la Confédération, taxes de place prélevées par la Bourse et taxes CFB	2'936'198.68	5'287'487.39
Honoraires conseil en placements, études de placement, contrôle, dépenses internes	427'391.35	553'637.72

Coûts TER indirects	58'208'496.55	46'906'360.65
./. Remboursements / crédit hypothèque	-1'919'621.47	-3'037'071.63
<b>Total des charges administratives des placements de fortune</b>	<b>70'403'259.04</b>	<b>61'141'360.87</b>

Les frais découlant des placements indirects (placements collectifs) sont indiqués conformément à la directive de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP). À l'exception des fonds nouvellement créés qui ne disposent pas encore de valeurs TER (Total Expense Ratio) vérifiées, les TER vérifiées dans lesquelles les coûts sont pris en compte à tous les niveaux, ont été prises en compte. Le calcul des frais indiqués a été effectué au prorata selon le principe de la date de référence.

Tous les placements de fortune sont des produits de placement sans rétrocession. Avec quatre fonds, il existe au 31.12.2022 des conventions prévoyant des remboursements en fonction des volumes et, par conséquent, des réductions de coûts.

653 Frais de gestion de fortune avec présentation des placements de fortune pour lesquels les frais de gestion de fortune ne peuvent pas être indiqués (article 48a, alinéa 3 de l'OPP 2)

	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
<b>Total des placements de fortune (valeurs marchandes)</b>	<b>8'381'395'303.10</b>	<b>8'974'645'044.72</b>
dont: placements transparents	8'381'251'872.08	8'974'465'956.00
placements non transparents (selon les détails énoncés ci-après)	143'431.02	179'088.72
ISIN Fournisseur / nom de produit	CHF	CHF
- Ant B&S Select GmbH	143'431.02	179'088.72
<b>Total des placements non transparents</b>	<b>143'431.02</b>	<b>179'088.72</b>
<b>Taux de transparence en matière de frais</b>	<b>99.9%</b>	<b>99.9%</b>

	CHF	CHF
<b>Frais de gestion de fortune</b>		
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés	16'300'391.78	18'243'610.23
Frais relatifs aux placements collectifs selon les indicateurs de coûts indiqués dans le compte d'exploitation	58'208'496.55	46'906'360.65
<b>Total des frais de gestion de fortune selon le compte d'exploitation</b>	<b>74'508'888.33</b>	<b>65'149'970.88</b>
Total des frais en % des placements de fortune transparents en matière de coûts	<b>0.89%</b>	<b>0.73%</b>

	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
<b>Performance de la fortune totale</b>		
Total de tous les actifs au début de l'exercice comptable	8'974'992'730.86	7'930'864'273.46
Total de tous les actifs à la fin de l'exercice comptable	8'420'188'478.63	8'974'992'730.86
Effectif moyen des actifs (non pondéré)	8'697'590'604.75	8'452'928'502.16

Résultat net des placements de fortune	-731'617'854.86	784'274'992.45
<b>Performance nette sur la fortune totale (non pondérée)</b>	<b>-8.41%</b>	<b>9.28%</b>
<b>Performance nette pondérée</b>	<b>-8.23%</b>	<b>10.25%</b>

Le maintien des placements non transparents sera discuté par le conseil de fondation lors de la réunion du 25.05.2023.

La fortune moyenne pour le calcul de la performance non pondérée selon la norme Swiss GAAP RPC 26 est calculée de la manière suivante: solde initial + solde final divisé par 2.

La performance nette pondérée prend en compte les apports et les retraits ainsi que les résultats précis au mois près. Il en résulte alors des écarts par rapport à la performance nette non pondérée. Les valeurs pondérées sont utilisées pour le contrôle de gestion et les comparaisons de marché.

## 66 Évolution de la réserve de cotisations d'employeur sans renonciation à l'utilisation

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
État de la réserve de cotisations d'employeur au 1.1.	13'235'838.95	11'608'296.40
Attribution	5'310'282.75	3'749'111.25
Utilisation	-2'555'981.81	-2'121'568.70
Intérêt	0.00	0.00
<b>Total de la réserve de cotisations d'employeur</b>	<b>15'990'139.89</b>	<b>13'235'838.95</b>

## 7 Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 71 Explications des créances

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Créances de cotisation	32'204'884.84	30'053'625.08
Autres créances	28'030'847.36	55'643'421.08
<b>Total des créances</b>	<b>60'235'732.20</b>	<b>85'697'046.16</b>

### 72 Explication des actifs de régularisation

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Désinvestissements / revenus non encore comptabilisés	38'355'056.63	160'572.00
Divers selon comptabilité des assurés	0.00	84'295.04
Divers au siège	7'098.90	51'172.00
Divers biens immobiliers détenus directement Suisse	431'020.00	51'647.10
<b>Total des actifs de régularisation</b>	<b>38'793'175.53</b>	<b>347'686.14</b>

### 73 Explication des passifs de régularisation

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Acomptes de vente de biens immobiliers / terrains	0.00	13'071'000.00
Frais administratifs liés aux placements de titres / droits de timbre de négociation	794'995.99	941'998.60
Divers au siège	652'696.00	0.00
Divers selon comptabilité des assurés	53'136'504.60	18'449'637.30
<b>Total des passifs de régularisation</b>	<b>54'584'196.59</b>	<b>32'462'635.90</b>

### 74 Explication des hypothèques

En 2022 ont été enregistrés des remboursements et amortissements de la part de la fondation de placement Hypotheka. La fondation PAT-BVG dispose encore, conjointement avec d'autres créanciers d'emprunts, des tranches de prêts pour un total de 16 biens-fonds (année précédente: 17). La valeur nominale impayée de tous les prêts auprès d'Hypotheka s'élève à 2.4 millions CHF, soit 0.03% de la fortune totale. Après correction, la valeur a été réduite de 2.5 millions CHF à 1.5 millions CHF.

### 75 Charges administratives

Les frais administratifs d'un total de 8.39 millions CHF sont répertoriés en détail dans le compte d'exploitation.

En tant que membre de l'association inter-pension, nous publions chaque année sur le site [www.inter-pension.ch](http://www.inter-pension.ch) une fact sheet selon des règles de calcul uniformisées. Les entrées et sorties en cours d'année sont intégralement prises en compte dans le calcul des coûts par tête. Selon ce calcul, les frais administratifs s'élèvent à 194 CHF (année précédente: 195 CHF) par assuré ou 179 CHF (année précédente: 178 CHF) en tenant compte des bénéficiaires de rentes. En 2022, 15'489 (année précédente: 13'412) entrées et sorties ont été traitées. En supposant une durée de cotisation moyenne de 6 mois pour les entrées et les sorties, les frais administratifs effectifs atteignent 236 CHF par tête. En 2022, un montant annuel de 192 CHF a été mis à la charge de chaque assuré.

Les coûts externes de suivi des membres ont à nouveau augmenté suite à la croissance du nombre d'assurés. Étant donné que nous ne disposons pas de notre propre réseau de distribution, les nouvelles affiliations sont en grande partie réalisées par le biais d'intermédiaires et de courtiers indépendants. Dans le cas où un intermédiaire gère plus de 100 assurés, celui-ci est rémunéré sur une base annuelle dans la mesure où un mandat valable existe. Tous les autres intermédiaires perçoivent une rémunération unique lors de l'affiliation. Aucune autre commission ou indemnité n'est versée. Le montant et les conditions des indemnités sont publiés sur le site [www.pat-bvg.ch](http://www.pat-bvg.ch).

## 8 Exigences de l'autorité de surveillance

Aucune

## 9 Informations complémentaires en lien avec la situation financière

Aucune



## **10 Évènements postérieurs à la date de clôture des comptes**

Aucun

# Annexe 1 – Présentation des placements de fortune par catégorie de placement

Anlagekategorie	Stand	Anteil	Stand	Anteil	Strategie			
	31.12.2022 CHF	effektiv %	Vorjahr CHF	effektiv %	min %	%	max %	
Flüssige Mittel <sup>1)</sup>	302'506'005	3.6%	229'644'665	2.7%	}	0	2	15
Übrige Aktiven	38'793'176	0.5%	347'686	0.0%				
Forderungen	60'235'732	0.7%	85'897'046	1.0%				
Obligationen CHF	275'143'837	3.3%	386'491'507	4.5%	0	5	10	
Obligationen Welt	878'588'892	10.4%	1'124'590'978	13.1%	0	13	25	
Hypotheken/Darlehen	149'744'790	1.8%	263'826'587	3.1%	0	2	5	
Immobilien Schweiz	1'922'641'218	22.8%	1'792'520'980	20.9%	}	10	28	30
Immobilien Ausland	434'548'030	5.2%	491'178'027	5.7%				
Aktien CH	803'954'908	9.5%	1'024'059'681	11.9%	5	11	20	
Aktien Ausland	1'675'744'872	19.9%	1'899'470'354	22.2%	0	22	30	
Infrastruktur	663'282'324	7.9%	181'272'775	2.1%	0	6	10	
Alternative Anlagen *	1'215'004'694	14.4%	1'092'830'423	12.7%	5	11	20	
<b>Total Vermögen</b>	<b>8'420'188'479</b>	<b>100.0%</b>	<b>8'572'130'709</b>	<b>100.0%</b>	<b>100</b>			

\* Comme l'année précédente, les placements alternatifs ne sont pas classés dans les différentes sous-catégories «Autres placements alternatifs», «Commodities», «Private Equity» et «Private Debt», en vertu du modèle de classification par catégorie visé au règlement de placement.

La couverture des devises étrangères est assurée sur la totalité du volume de placement (Overlay) par un gestionnaire de devises spécialisé. Les actions Monde et Marchés émergents ainsi que les investissements en private equity ne sont pas couverts. Dans toutes les autres catégories de placement, les principales devises étrangères sont couvertes passivement à 75% pour le dollar américain et à 100% pour l'euro, la livre britannique et le yen. Côté dollar américain, il existe par ailleurs un mandat de couverture actif sur 320 millions USD, dont l'objectif est de couvrir uniquement en cas d'évaluation négative en raison de la différence d'intérêt élevée. Les autres devises sont couvertes dans la mesure où leur part s'élève à plus de 4%. Des opérations à terme sur devises d'une échéance de 3 mois chacune sont utilisées à titre d'instrument de couverture. La part de devises étrangères sans couverture de change s'élevait à 33.95% à la fin de l'année 2022. Le dépassement du taux de change sans couverture fut temporaire en raison du transfert de postes d'infrastructures. Dès le 31.01.2023, ce taux de change a été ramené en dessous de la limite de 30% prévue par l'OPP 2.

1) **Zusammensetzung Liquidität:**

Betriebliche Liquidität	80'210'206	1.0%	95'644'340	1.1%
Liquidität in Mandaten	164'699'206	2.0%	210'239'366	2.5%
Frei verfügbare Kontoliquidität	57'596'594	0.7%	90'996'023	1.1%
<b>Total Liquidität</b>	<b>302'506'005</b>	<b>3.6%</b>	<b>396'879'729</b>	<b>4.6%</b>

## Annexe 2 – Limites par catégorie selon l'art. 55 de l'OPP 2

	31.12.2022		31.12.2021		Limites OPP 2
	CHF	% <sup>1)</sup>	CHF	% <sup>1)</sup>	%
Titres de gage	151'035'662.13	1.79	153'312'270.25	1.71	50.00%
Actions	2'483'389'771.15	29.49	2'957'647'321.37	32.95	50.00%
Immobilier (suisse et étranger)	2'357'189'248.23	27.99	2'298'548'804.92	25.61	30.00%
Infrastructure	619'643'719.65	7.36	181'272'775.00	2.02	10.00%
Placements alternatifs	1'234'316'863.79	14.66	1'129'333'078.72	12.58	15.00%
Devises étrangères sans couverture	2'858'570'598.90	33.95	2'499'216'914.68	27.85	30.00%
<b>Total des actifs</b>	<b>8'420'188'478.63</b>		<b>8'974'992'730.86</b>		

<sup>1)</sup> en % du total des actifs

Le dépassement du taux de change sans couverture fut temporaire en raison du transfert de postes d'infrastructures.

Dès le 31.01.2023, ce taux de change a été ramené en dessous de la limite de 30% prévue par l'OPP 2. Des écarts de montant sont par ailleurs possibles entre les montants des classes d'actifs et ceux du tableau de l'OPP 2. Ces écarts sont dus aux différences d'affectation selon l'OPP 2 ainsi qu'aux liquidités dans la représentation des classes d'actifs.

Il n'existe aucun investissement dans des placements suisses non cotés selon l'art. 53, al. d, de l'OPP 2.

# Approbation des comptes annuels 2022

Le conseil de fondation atteste de l'exactitude des présents comptes annuels.

Parallèlement, il soumet les comptes annuels 2022 à l'approbation de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations à Berne.

Fait à Berne, le 25 mai 2023

Le président du conseil de fondation


Le directeur



René Boess



Adrian Brupbacher



Vous êtes  
entre de  
bonnes  
mains

# Rapport de révision 2022

## *Opinion d'audit*

Nous avons procédé à la vérification des comptes annuels de la Fondation de prévoyance pour le personnel des médecins et vétérinaires PAT-BVG (institution de prévoyance), constitués du bilan au 31 décembre 2022, du compte d'exploitation pour l'exercice clos et de l'annexe, avec notamment un récapitulatif des principales méthodes de présentation des comptes.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la législation suisse, à l'acte de fondation et aux divers règlements applicables.

## *Base pour l'opinion d'audit*

Nous avons mené notre audit en conformité avec la législation suisse et les Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Nos responsabilités en vertu de ces règles et normes sont décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision dans le cadre de la vérification des comptes annuels» de notre rapport. Conformément aux prescriptions légales suisses et aux normes de la profession, nous ne dépendons pas de l'institution de prévoyance et avons rempli nos diverses obligations déontologiques dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis constituent une base suffisante et raisonnable pour former notre opinion d'audit.

## *Informations complémentaires*

Le conseil de fondation est responsable des informations complémentaires. Les informations complémentaires incluent les informations figurant dans le rapport de gestion, mais pas les comptes annuels ni notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit concernant les comptes annuels ne s'étend pas aux informations complémentaires, et nous ne saurions tirer quelque forme de conclusion d'audit à cet égard.

Dans le cadre de notre audit, nous sommes tenus de lire les informations complémentaires et d'évaluer si ces dernières présentent de graves divergences avec les comptes annuels ou nos conclusions tirées de l'audit, ou si ces informations semblent contenir des inexactitudes critiques.

Dans le cas où, sur la base de nos travaux, nous tirons la conclusion selon laquelle les informations complémentaires comportent des inexactitudes critiques, nous sommes dans l'obligation de signaler cette anomalie. Nous n'avons rien à signaler dans ce cadre.

## *Responsabilités du conseil de fondation au regard des comptes annuels*

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les prescriptions légales, l'acte de fondation et les règlements. Le conseil de fondation est également responsable du contrôle interne qu'il juge nécessaire pour la garantie de compte annuels établis et présentés sans inexactitudes critiques découlant d'erreurs ou d'actes délictueux.

## *Responsabilités de l'expert en prévoyance professionnelle dans le cadre de la vérification des comptes annuels*

Le conseil de fondation désigne un organe de révision et un expert en prévoyance professionnelle pour la vérification. L'expert en prévoyance professionnelle est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires pour la couverture des risques actuariels, constituées des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. Selon l'art. 52c, al. 1, pt a, de la LPP, l'organe de révision n'est pas tenu de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et

provisions techniques. En outre, selon l'art. 52e, al. 1, de la LPP, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements, et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

#### *Responsabilités de l'organe de révision dans le cadre la vérification des comptes annuels*

Il nous incombe d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne présentent dans leur ensemble aucune inexactitude critique découlant d'erreurs ou d'actes délictueux, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. Une assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'un audit effectué conformément à la législation suisse et aux normes NA-CH révèle systématiquement toute inexactitude critique dans la présentation des comptes, le cas échéant. Les inexactitudes peuvent découler d'erreurs ou d'actes délictueux et sont jugées critiques dès lors qu'il existe un risque raisonnable que ces inexactitudes, seules ou ensemble, influencent les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces comptes annuels.

Dans le cadre d'un audit mené en conformité avec la législation suisse et les normes suisses d'audit (NA-CH), nous exerçons notre pouvoir d'appréciation tout au long de la procédure et gardons un esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons le risque que les comptes annuels présentent des inexactitudes critiques découlant d'actes délictueux ou d'erreurs, planifions et menons des opérations de contrôle en réaction à ce risque et recueillons des éléments probants qui constituent une base suffisante et raisonnable pour former notre opinion d'audit. Le risque de ne pas déceler des inexactitudes critiques est plus grand lorsque ces inexactitudes découlent d'actes délictueux et non pas d'erreurs, étant donné que ces actes délictueux peuvent consister en une collusion, des falsifications, des omissions intentionnelles, des informations fallacieuses ou l'omission de contrôles internes.
- nous embrassons le contrôle interne pertinent pour l'audit, en vue de planifier des opérations de contrôle qui soient raisonnables dans les circonstances données, sans pour autant avoir pour but de délivrer une opinion d'audit sur l'efficacité du contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- nous évaluons l'adéquation des méthodes de présentation des comptes utilisées ainsi que le caractère raisonnable des valeurs estimées présentées dans les comptes et les informations associées, à l'exception des capitaux de prévoyance et provisions techniques évalués par l'expert en matière de prévoyance professionnelle.

Nous communiquons avec l'organe suprême entre autres concernant des constatations significatives que nous avons faites dans le cadre de notre audit, y compris d'éventuels défauts critiques dans le contrôle interne.

#### **Rapport concernant d'autres exigences légales et juridiques**

Le conseil de fondation est responsable de l'exécution des tâches prescrites par la loi et de la mise en application des dispositions statutaires et réglementaires concernant l'organisation, la gestion et le placement de fortune. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'article 52c, alinéa 1, de la LPP et à l'article 35 de l'OPP 2.

Nous avons vérifié:

- que l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et qu'un système de contrôle interne adapté à la taille et à la complexité était en place;
- que le placement de fortune était conforme aux dispositions légales et réglementaires;
- que les comptes témoins LPP étaient conformes aux prescriptions légales;



- que les mesures préventives destinées à garantir la loyauté en matière de gestion de fortune ont été mises en œuvre et que le respect du devoir de loyauté ainsi que la divulgation des liens d'intérêt ont fait l'objet d'un contrôle suffisant par l'organe suprême;
- que les fonds libres ou les participations aux excédents des contrats d'assurance ont été utilisés en conformité avec les dispositions légales et réglementaires;
- que les indications et déclarations qui doivent être formulées auprès de l'autorité de surveillance en vertu de la loi ont été faites;
- que dans le cadre d'actes juridiques avec des proches, rendus publics, les intérêts de l'institution de prévoyance étaient protégés.

Nous déclarons que les prescriptions légales, statutaires et réglementaires applicables à cet égard ont été respectées.

Nous recommandons l'approbation des présents comptes annuels.

Fait à Gümligen, le 25 mai 2023

T+R AG



Andreas Oester  
Expert-comptable diplômé  
Expert en révision agréé



Rita Casutt  
Experte-comptable diplômée  
Experte en révision agréée

Réviseuse en chef



Personalvorsorgestiftung der Ärzte und Tierärzte – Fondation de prévoyance pour le personnel des médecins et vétérinaires  
Fondazione di previdenza per il personale dei medici e veterinari

Leitung und Vorsorge:	Frongartenstrasse 9, 9001 St. Gallen	Tel. 071 228 13 77	Fax 071 228 13 67	info@pat-bvg.ch
Ressort Immobilien:	Kapellenstrasse 5, 3011 Bern	Tel. 031 330 22 66	Fax 031 330 22 67	sitz@pat-bvg.ch